

Procès-verbal
Séance du Conseil
Municipal
Du 24 février 2017

Présents : Messieurs DUCLOS Emmanuel, DUVAL Marie-Joseph, EQUEY José, HENIN Olivier et MALLARD Jacques

Mesdames HAYE Laëtitia, LAMER Josette, et PETIT Sophie

Absents excusés : Madame DEGUINE Sandrine et Messieurs HENIN Laurent et MOINET Laurent

L'an deux mil dix-sept, le vingt-quatre février, à 19 heures 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Dampierre en Bray, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121 - 11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 19 heures 00 sous la présidence de Monsieur Emmanuel DUCLOS, Maire.

Monsieur Josette LAMER est élue secrétaire de séance.

Adoption du procès verbal du 18/11/16

Le procès-verbal de la séance du 18 novembre 2016 est adopté à l'unanimité.

Restructuration de la salle des fêtes - Avenants aux travaux

Monsieur Le Maire présente 3 propositions d'avenant concernant les travaux de la salle des fêtes. Ils concernent les travaux suivant :

- Lot 1 Gros œuvre : + 8 768,95 € réalisation de massif en béton pour le maintien des poteaux de l'ancienne structure posés sur le solivage
- Lot 1 Gros œuvre : + 6 307,82 € réalisation d'un mur de contreventement
- Lot 4 Etanchéité : + 8 574,18 € suppression du plafond coupe-feu et pose d'une toiture bac acier pour l'étanchéité

**Délibération
n° 2017-001**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, les projets d'avenant et autorise Le Maire à les signer ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Opposition au transfert de la compétence PLUi aux intercommunalités

La loi NOTRe prévoit que la compétence PLUi soit transférée aux intercommunalités le 27 mars 2017 sauf en cas d'opposition de 20% des communes représentant au moins 25 % de la population.

**Délibération
n° 2017-002**

Le Conseil Municipal considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, après en avoir délibéré, s'oppose au transfert automatique de la compétence PLU à compter du 27 mars 2017 à la communauté de communes des 4 rivières et demande au Conseil Communautaire de prendre acte de cette décision d'opposition.

Groupement de commandes

Après avoir entendu la lecture de la convention proposée par la Communauté de Communes du Bray Normand, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

**Délibération
n° 2017-003**

- d'adhérer au groupement de commandes 2017 organisé par la communauté de communes du Bray Normand,
- de nommer Monsieur DUCLOS Emmanuel délégué titulaire de la Commission d'appel d'offres, et Madame PETIT Sophie déléguée suppléante de la commission chargée d'ouvrir les plis des appels d'offres,
- d'autoriser le maire à signer la convention du groupement de commandes 2017

Divers

Dans le cadre de la préparation du budget 2017 qui sera étudié lors d'un prochain conseil, Monsieur Le Maire présente les investissements qui seront à financer.

Monsieur le Maire annonce que l'ordre du jour est épuisé.
La séance est levée à 20h50



Handwritten signatures in blue and black ink, including the name 'DUCLOS' and 'Maire'.